

DOSSIER n° 5004-00

- ATTESTATION GENERALE -

La soussignée : la Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment :

Le Garant,

Atteste que **SARL JPC HABITAT**
dont le siège social est à : 164, avenue de Villefranche (41201) ROMORANTIN
Cedex

a conclu avec notre Etablissement une Convention de Cautionnement comportant
Garantie de Remboursement et Garantie de Livraison au prix convenu, prévues par
les Articles L. 231.2 (k) et 231.6 et R.231.8 du Code de la Construction et de
l'Habitat et concernant les contrats de construction de Maisons Individuelles
régis par la Loi du 19 Décembre 1990 et le décret du 27 Novembre 1991.

Cette Convention renouvelable tous les 6 mois (six mois) par tacite reconduction, a
été signée le **19 juillet 2001**. Elle porte à ce jour sur un encours de **40 (quarante)**
Maisons en Garantie de Livraison et 10 (dix) Maisons en Garantie de
Remboursement.

Seule une attestation nominative délivrée au nom du Maître d'Ouvrage, par la Caisse
de Garantie, justifiera de la mise en place de cette Garantie et la rendra effective.

Fait à Paris, le 11 janvier 2016 la CGI - Bâtiment

Représentée par son mandataire
EURO CAUTIONS
32 Rue Scribe - BP 11214 - 44012 NANTES Cédex 1

CGI BATIMENT
PAR DELEGATION
EURO CAUTIONS

32, rue Scribe - BP 11214
44012 NANTES CEDEX 1
RCS Nantes 543278989 Cedex 16
Tél. 01 47 20 45 45 - Fax 01 47 23 58 25 - www.cgi/bat.fr